

FORMATION EN ENTREPRISE · COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

Loi ALUR

Cette formation Loi ALUR permet d'actualiser ses connaissances en matière de réglementation immobilière et de maîtriser les règles liées à l'exercice de l'activité d'agent immobilier.

14 h

Chez vous ou à distance

Démarrage sous 3 à 4 semaines

Et en plus, finançable

CE QUE VOS ÉQUIPES SAURONT FAIRE

- Être à jour des modifications récentes au niveau de la législation
- Connaître les conditions d'exercice de la profession
- Maintenir et renforcer des connaissances et des compétences liées à l'exercice du métier
- Suivre les évolutions liées à la profession dans le cadre de la formation continue des professionnels de l'immobilier
- Développer un portefeuille dans le respect de la réglementation

QUI ANIME



Jérôme Garcin

Formateur en professions immobilières et Loi ALUR, Transactions et montage d'opérations

Un formateur expert de l'immobilier et de la réglementation ALUR pour sécuriser vos pratiques et développer la performance de vos équipes.

Formateur et consultant spécialisé dans les métiers de l'immobilier, Jérôme Garcin accompagne les professionnels dans la montée en compétences juridiques, commerciales et opérationnelles.

LE PROGRAMME

ÉTAPE 01

Jour 1 : Les projets d'investissement en défiscalisation (7h)

- Le principe de défiscalisation
- Les dispositifs d'investissements locatifs
- Le financement et le rendement de l'opération
- Le choix du statut et du régime fiscal
- Choisir sa défiscalisation immobilière

ÉTAPE 02

Jour 2 : Conditions d'exercice de l'activité d'agent immobilier (7h)

- La loi Hoguet et son champ d'application
- Les conditions d'exercice de la profession
- Le code de déontologie
- Les conditions d'accès à la profession
- Le mandat
- La non-discrimination à l'accès au logement

INFOS PRATIQUES

Pour qui

Toute personne exerçant en tant que professionnel de l'immobilier. Il n'y a pas de condition de diplôme ou de niveau d'étude. La formation s'adresse uniquement à des personnes en cours d'activité.

Prérequis

Aucun prérequis particulier pour participer à cette formation.

Évaluation

Le contrôle des acquis portera sur un questionnaire, de 10 questions, à choix multiple (QCM). Cette évaluation impose une obligation de 70% de bonnes réponses afin de valider chaque thématique de la formation.

Accessibilité

Notre référent handicap, Alexandre Kehyayan, étudie avec vous l'adaptation du rythme, des supports et du format. Contact : contact@formezvoo.com.

ET MAINTENANT

1. Un conseiller vient chez vous

Audit gratuit de vos besoins, sans engagement.

2. Sous une semaine

Vous recevez 2 à 3 propositions adaptées.

3. On s'occupe de l'administratif

Convention, dates, et dossier de financement si vous y avez droit.

4. Formation chez vous

3 à 4 semaines après notre premier échange.

Construisons votre programme.

Trois questions, et un conseiller FormezVoo vous rappelle avec une proposition sur mesure.

formezvoo.com/construire-mon-programme